Département de la Marne

Vadenay, le 2 juin 2023

Arrondissement de Châlons en Champagne

Canton de Mourmelon-Vesle et Monts de Champagne

Le Maire de VADENAY

MAIRIE de VADENAY 51 400 à

Mesdames et Messieurs

Les conseillères et conseillers municipaux

SPECIAL ELECTIONS SENATORIALES

Madame, Monsieur,

Suite à la convocation par décret ministériel en date du 6 avril 2023 et par arrêté préfectoral en date du 27 avril 2023 (voir pièce jointe), le conseil municipal est appelé à se réunir **le vendredi 9 juin 2023** afin de désigner un délégué et trois délégués suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé d'élire trois sénateurs lors du scrutin du 24 septembre 2023.

Cette réunion aura lieu le 9 juin 2023 à 20h30 à la mairie.

Suite à cette élection et à la transmission des résultats à la préfecture, l'ordre du jour suivant sera abordé :

- ✓ 14 juillet : organisation de la journée, repas et tarif
- ✓ Compte rendu des délégations données au maire
- ✓ Ouestions diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Maire, Bertrand DUBOIS

